

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

| NOMBRE DE MEMBRES                                  |  |          |                                   |
|--|--|----------|-----------------------------------|
| Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants) | Pouvant prendre part à la délibération | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 58   | 29                                     | 15       | 15                                |

| DATE DE LA CONVOCATION |
|------------------------|
| 20/04/2022             |

| DELIBERATION N° |
|-----------------|
| 05/27.04.2022   |

L'an deux mille vingt-deux  
et le 27 avril à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

| Collectivité | TITULAIRES                                      | SUPPLEANT(E)S  | Collectivité | TITULAIRES                                   | SUPPLEANT(E)S |
|--------------|---|--|--------------|--|---------------|
| C.A.P.V.     | M. AUDIBERT<br>M. BONNET<br>M. GROS<br>M. GUIOL | Mme BERTIN PATOUX<br>M. LAUMAILLER<br>Mme RULLAN<br>M. SIMONETTI | C.C.C.V.     | M. LAIN<br>M. PORTAL<br>M. ROUX<br>Mme VIORT | M. BERTORELLO |
|              |   |  | C.C.P.V.     | M. ROUSSELET                                 | M. THOUROUDE  |

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2017-04  
GESTION DES DECHETS SECTEUR EST  
« Lot 2 : Collecte et transport des matériaux à partir des points  
d'apports volontaires (verre, papier, emballages ménagers)  
jusqu'au centre de tri agréé retenu »**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical n° 01/27.11.2017 du 27 novembre 2017 portant attribution du lot n° 2 du marché n° 2017-04 à la société VALEOR – 109 Rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN,

**CONSIDERANT** que le SIVED NG va déployer, courant 2022, une collecte des cartons, en Point d'Apport Volontaire (PAV), sur l'ensemble de son territoire, dès réception des matériels commandés,

**CONSIDERANT** que pour finaliser administrativement cette solution, il convient de créer un prix nouveau au BPU sur la collecte en PAV des cartons de la façon suivante :

| LIBELLE  | Unité      | Prix Unitaire en € Hors TVA |
|--|------------|-----------------------------|
| Forfait collecte des colonnes d'apport volontaire cartons et transport jusqu'au centre de tri au Muy, retenu par le SIVED NG avec camion grue avec compaction (minimum 16 m3) par vidage | Par vidage | 906,81 €                    |

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2022,

***Le Comité Syndical, après avoir délibéré***

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et avoir pris connaissance des pièces du dossier,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**VALIDE** la proposition d'avenant, créant un prix nouveau au BPU tel que décrit ci-dessus,

**DIT** que la mise en œuvre de ce prix correspond à l'avenant n° 2 du marché concerné,

**CONSTATE** la plus-value estimée à 9,97 %,

**DIT** que le Budget Primitif 2022 sera établi en tenant compte de ces éléments,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Éric AUDIBERT

